



MAISON D'ARRÊT — DE DIJON —

UN SYNDICAT
INDÉPENDANT

À VOS
CÔTÉS

POUR VOUS
DÉFENDRE



20 octobre 2026

AGRESSION SUR PERSONNEL : UN PROFESSIONNALISME QUI MÉRITE D'ÊTRE RECONNU !

Lundi 19 octobre 2026, les personnels de la Maison d'arrêt de Dijon ont été confrontés à une violente agression impliquant le détenu B.

Alors qu'il se trouvait dans le local douche, ce dernier s'est montré particulièrement agité et a dégradé les installations.

Le brigadier-chef de roulement, dépêché sur place pour évaluer la situation et tenter d'engager le dialogue, s'est retrouvé face à un détenu armé d'une fourchette dont les dents avaient été recourbées.

Malgré les tentatives d'apaisement, le détenu a tenté à plusieurs reprises de porter des coups au brigadier-chef, qui a dû utiliser son bouclier pour se protéger avant de se replier et de solliciter des renforts.

Une seconde intervention a alors mobilisé plusieurs surveillants. Dans un espace particulièrement exigu, face à un détenu toujours virulent, **nos collègues ont fait preuve d'un sang-froid et d'une solidarité remarquables** pour parvenir à le maîtriser et à sécuriser les lieux.

Le bilan est lourd : trois surveillants blessés, transportés aux urgences. Des menaces de mort auraient également été proférées au cours de cet incident.

LEUR ENGAGEMENT MÉRITE PLUS QUE DES REMERCIEMENTS !

Le **SPS-CEA** tient à saluer l'ensemble des personnels intervenus, dont le professionnalisme et la détermination ont permis de faire face à une situation particulièrement dangereuse.

Nous demandons que ces collègues fassent l'objet de félicitations officielles et de récompenses adaptées à leur engagement.

Lorsque des agents prennent de tels risques dans l'exercice de leurs missions, leur administration doit savoir reconnaître leur mérite autrement que par de simples paroles.

Le **SPS-CEA** demande également le **transfert disciplinaire rapide du détenu B**, conformément à l'engagement annoncé par le directeur adjoint.

Nous apportons tout notre soutien aux trois collègues blessés et les accompagnerons dans leurs démarches administratives et judiciaires.

La violence contre les personnels pénitentiaires ne peut se limiter à des déclarations. Elle doit se traduire par des décisions concrètes, une reconnaissance du travail accompli et des réponses fermes face aux violences.

**LE COURAGE DE NOS COLLÈGUES NE DOIT PAS ÊTRE CONSIDÉRÉ COMME UN ACQUIS.
IL DOIT ÊTRE RECONNU ET VALORISÉ !**